



Union européenne



RÉGION  
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



# Bénéficiaire d'une aide européenne

## Les 7 points clés pour suivre mon projet

Vos alliés tout au long du projet :  
votre convention et le site  
[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

1

### Suivez le guide !

Le **Guide du Porteur** vous accompagnera tout au long de la mise en œuvre de votre projet. N'hésitez pas à vous y référer.

2

### Maîtrisez la mise en œuvre de votre projet

La **convention et ses annexes** reprennent l'ensemble des modalités de mise en œuvre de votre projet, notamment **ses dates de réalisation**. Prenez-en bien connaissance et **pensez à les respecter !**

3

### Pensez à mettre à jour votre situation

N'oubliez pas d'**informer** le service instructeur de **toute modification** dans le déroulement de votre projet :  
> Délais de réalisation,  
> Évolution du plan de financement,  
> Nouveau cofinancier  
> Changement d'adresse/SIRET  
...

4

### Suivez l'avancée de votre projet

Tout au long de votre projet, vous devez suivre un certain nombre d'**indicateurs**. Les avez-vous identifiés ? Retrouvez-les sur l'annexe technique de votre convention. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre service instructeur.

5

### Gérez vos demandes de paiements

Préparez vos demandes grâce à la **notice « Demande de paiement »** afin de bien identifier les pièces justificatives à fournir. Rapprochez-vous du **service instructeur** lorsque vous êtes prêts à déposer vos demandes sur « mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». **Respectez la date limite de demande de solde conventionnée.**

6

### Conservez vos justificatifs

Pendant et après la mise en œuvre de votre projet, conservez vos justificatifs : factures, documents liés à la commande publique, livrables... Ils vous seront demandés en cas de contrôle.

7

### Communiquez !

**Vous bénéficiez d'un financement européen : dites-le autour de vous !** Consultez la notice « Publicité » et téléchargez les outils de communication sur la page « les obligations de communication ».



Une question ?  
N'hésitez pas à contacter  
votre service instructeur

[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire